Envoyé en préfecture le 10/12/2025
Reçu en préfecture le 10/12/2025
Publié le
ID : 056-215601824-20251202-3_ACQUIS_ZP0113-DE

Département
MORBIHAN

Arrondissement
PONTIVY

Canton
GOURIN

Commune
PRIZIAC

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 2 DECEMBRE 2025

Nombre de membres :

En exercice :	14	Absents non excusés :	0
Présents :	8	Absents excusés :	6
Votants :	14	Pouvoirs :	6

L'an deux mille vingt-cinq, le 2 décembre à vingt heures, le Conseil municipal de Priziac, légalement convoqué le 28 novembre 2025, s'est réuni à la Mairie en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Dominique LE NINIVEN, Maire.

Etaient présents : Dominique LE NINIVEN, Martine GUÉRIN, Caroline NENEZ, Marie ROLLAND, Denis LE GUENIC, Frédéric LE NY, Sylvie PENFORNIS, André KERAUDREN.

Personnes excusées représentées : Morgane LE POULICHET a donné pouvoir à Marie ROLLAND, Patrick PENFORNIS a donné pouvoir à Sylvie PENFORNIS, Damien SYLVESTRE a donné pouvoir à Frédéric LE NY, Sylvie JAMET a donné pouvoir à Caroline NENEZ, Julie TARDIOLI a donné pouvoir à Dominique LE NINIVEN, Sophie ARENS a donné pouvoir à Denis LE GUENIC.

Marie ROLLAND a été nommée secrétaire de séance.

La séance est ouverte à 20h00. Le quorum étant atteint, Monsieur le Maire donne lecture du compte-rendu de la séance du 30 septembre 2025 dont le procès-verbal est adopté à l'unanimité des membres présents et représentés.

N° 2025-06-03 : ACQUISITION ZP0113

Monsieur le maire rappelle les échanges récents avec les propriétaires de la parcelle ZP0113 rue de Beg er Lann.

Suite à une proposition de vente à 23 €/m² de la part des acquéreurs en janvier 2025, la commune avait fait une contre-proposition à 8 €/m², qui avait été dans un premier temps refusé par les propriétaires.

Cette contre-proposition étant désormais accepté par les propriétaires, monsieur le maire invite le Conseil Municipal à se positionner quant à l'acquisition de cette parcelle de 8 008 m², soit un montant de 64 064 €.

Monsieur le maire rappelle que la commune n'est propriétaire que d'un terrain constructible en vente à La Croix au prix de 35 €/m². Il indique que l'intégralité de la parcelle ZP0113 étant constructible, elle pourrait faire l'objet d'un lotissement.

Appelé à se prononcer,
Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- **DECIDE** d'acquérir la parcelle ZP0113 au prix de 64 064 € net vendeur, soit 8€/m²
- **PRECISE** qu'un budget dédié Lotissement devra être ouvert pour mener à bien cette opération

Envoyé en préfecture le 10/12/2025
Reçu en préfecture le 10/12/2025
Publié le
ID : 056-215601824-20251202-3_ACQUIS_ZP0113-DE

- **AUTORISE** le Maire à signer l'acte d'acquisition du bien immobilier susvisé et à procéder à cette acquisition par acte notarié.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Pour copie conforme.
Certifié exécutoire

M. le Maire,
M. Dominique LE NINIVEN

